



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 18 avril 2018

Complexe intercommunal de Promasens – 20h00

Présent/e/s Nicole Barbey, Gérald Borcard, Chantal Bosson, Eric Bosson, Jean-Luc Bosson, Nadège Bosson, Francis Braillard, Alain Chollet, Magalie Conus, Stéphan Cottet, Yannick D'Agostino, Yanessandre De Andrea, Nadine Fontaine, Michel Gobet, Hervé Guillain, Christophe Martin, Myriam Mouron, Sébastien Perriard, Patrick Périsset, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Armand Surchat.

Conseil communal : Joseph Aeby (Syndic), Franco De Andrea, Magali Gianella, Raphaël Haering, Denis Orange, Antoinette Piccand, Bernard Savio

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet

la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s François Bosson, Joël Crausaz, Sébastien Hassler et Nicolas Nikolic

Présidence Gérald Borcard



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, M. Maxime Sansonnens pour La Gruyère, Mme Maude Tornare pour la Liberté et M. Dominique Ayer pour le journal « La Feuille Fribourgeoise ». Il remercie également le public de s'être déplacé à Promasens pour assister aux débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent à notre commune. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général.

Ce soir, le bureau est composé de M. Gérald Borcard, Président, de M. Stéphan Cottet, Vice-Président, de MM. Michel Gobet et Benoît Pittet, scrutateurs, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

M. Gérald Borcard relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 29 mars 2018, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information, aux piliers publics et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il déclare donc cette assemblée ouverte.

Il constate que **26** membres du législatif sont présents et **4** sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **14** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

1. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. COMPTES 2017

2.1. PRESENTATION DES COMPTES

Un exemplaire complet des comptes a été transmis aux membres du Conseil général avec la convocation. La parole est donnée à **M. Joseph Aeby** qui, avant toute chose, souhaite la bienvenue à chaque personne présente ici ce soir. Après ses formalités d'usage, il explique qu'il passera en revue tous les chapitres des comptes de fonctionnement et d'investissement et les commentera au fur et à mesure, si besoin.

Comptes de fonctionnement :

0 Administration : le budget a été bien respecté puisque le résultat est meilleur que prévu, grâce à des rentrées d'émoluments et de taxes supplémentaires. Les charges liées au personnel et à l'ensemble des coûts de l'Administration sont parfaitement dans le budget.

1 Ordre public : pas de commentaire particulier sur ce chapitre.

2 Enseignement et formation : malgré la lourdeur de ces charges, nous sommes en-dessous du budget. Les résultats des apports extérieurs (lotos, ventes diverses) étant supérieurs au budget, les charges pour les communes sont diminuées d'autant.

3 Culte, culture et loisirs : pas de commentaire particulier sur ce chapitre.

4 Santé : il s'agit principalement de charges liées. Les charges sont inférieures dans le chapitre « homes médicalisés » et celui de « l'aide et des soins à domicile ».

5 Affaires sociales : la différence, soit environ CHF 40'000.00, provient essentiellement des charges du Service social régional. Ceci est dû à la détérioration des situations sociales. Le Service social a été contraint de demander une participation financière supplémentaire en cours d'exercice pour couvrir les besoins en aide matérielle (un peu plus de CHF 900'000.00). Les comptes de fonctionnement sont conformes au budget. C'est vraiment l'aide matérielle qui varie, selon le nombre de situations en cours de traitement.

6 Transports et communication : pas de commentaire particulier sur ce chapitre.

7 Protection et aménagement de l'environnement : il est à noter que les comptes « eau et épuration » s'autofinancent totalement. Il en va de même pour celui des déchets qui respecte les normes légales. Les produits couvrent la totalité des charges pour ce chapitre.

8 Economie : il y a un écart de CHF 20'000.00 sur ce chapitre. En effet, CHF 10'000.00 n'ont pas été utilisés dans l'entretien des sentiers et CHF 4'000.00 pour le balisage. C'est ce qui explique la différence entre le budget et les comptes.

9 Finances et impôts : dans ce chapitre figurent les rentrées fiscales mais également les amortissements légaux, les amortissements supplémentaires et l'attribution à la réserve. Cet équilibre est apporté par l'imputation d'amortissements supplémentaires, à hauteur d'environ CHF 950'000.00.

M. Alain Chollet demande des explications sur la position n°900.319.11 « Provision-pertes sur débiteurs ». Il ne comprend pas l'origine des CHF 32'000.00 alors qu'il y avait CHF 5'000.00 au budget. M. le Syndic explique que c'est une affectation en provision qui va effectivement passer en « pertes ». La situation de la commune avec les débiteurs est la suivante : aujourd'hui, la commune n'encaisse pas directement les impôts mais la contribution immobilière et différentes taxes (eau, épuration, non-pompiers, déchets,...) Les débiteurs représentent un montant d'environ CHF 200'000.00 à CHF 220'000.00 d'ouverts. La commune se charge des négociations. Cette écriture consiste à approvisionner ce compte pour financer les montants que nous ne récupérerons pas.

M. Christophe Martin s'étonne de voir ces amortissements supplémentaires. En quoi consistent-ils car normalement un amortissement est fixé sur la durée de vie d'un objet ?

M. Joseph Aeby explique qu'en comptabilité publique, nous cachons les bénéfices en les passant en amortissements supplémentaires. En réalité, il y a environ CHF 700'000.00 de bénéfice réel à ajouter aux CHF 6'930.27, soit un excellent résultat financier pour cette année 2017. La différence de CHF 200'000.00 concerne des amortissements légaux. Le détail des imputations figure dans le bilan.

La lecture complète de ces comptes de fonctionnement ne fait l'objet d'aucune autre remarque.

Les comptes de fonctionnement présentent un excédent de revenu de **CHF 6'930.27**.

M. Joseph Aeby relève par ailleurs que les finances communales ont permis de faire des amortissements supplémentaires d'environ **CHF 950'000.00**.

Comptes d'investissement :

3 Culte, culture et loisirs : il manque une partie des travaux pour la rénovation du bâtiment des Fourches. Ils se termineront en 2018.

6 Transports et communications : La différence est énorme par rapport au budget d'investissement puisqu'il était prévu de dépenser CHF 482'900.00 pour des travaux routiers et sur les ponts ; ceux-ci n'ont pas encore été réalisés.

7 Protection et aménagement de l'environnement : rien de particulier pour ce chapitre.

9 Finances et impôts : rien de particulier pour ce chapitre.

Avec des dépenses à hauteur de **CHF 252'309.90** et des recettes de **CHF 291'532.95**, le compte d'investissement présente un excédent de revenu de **CHF 39'223.05**.

M. Christophe Martin ne comprend pas pourquoi les investissements sur les routes ne sont pas faits. Que se passe-t-il ? **M. Raphaël Haering** rappelle le souci des lenteurs administratives. Il explique que désormais il faut se repositionner et revoir la philosophie pour réparer nos routes. Après analyse du bureau d'ingénieurs, on s'est rendu compte que nos routes desservent le trafic des communes voisines. Nos routes étaient à l'époque en terre et en cailloux et si nous souhaitons faire une réparation basique, il faudra recommencer dans 5 ans, le fond n'étant pas bon. Quand on regarde une carte à grande échelle, il faut se poser la question suivante : veut-on rediriger les citoyens sur les grands axes et les routes cantonales ou alors, investir dans de belles routes roulantes pour absorber ce trafic ? Il faut réfléchir si l'on veut que toutes les communes qui nous touchent traversent notre territoire, de part et d'autre. Quant au montant de cet investissement, il rappelle qu'il a été voté il y a plusieurs années. Il lui avait été demandé de prévoir un financement pour réfectionner les routes communales, de demander des offres et d'aller au canton.

Depuis, les démarches ont changé et la procédure n'est plus la même. M. Raphaël Haering s'était déjà exprimé en ces termes lors de plusieurs séances.

M. Joseph Aeby rappelle également que nos comptes sont aussi embellis grâce à la vente de la forêt du Marais de Naudry.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. Gérald Borcard** passe sans transition la parole à **M. Joseph Aeby** pour la lecture du rapport de l'organe de révision ; ce dernier sera suivi du rapport de la Commission financière.

2.2. RAPPORT DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION

M. le Syndic donne lecture du rapport de l'organe de révision. La réunion avec la Commission financière eu lieu le **lundi 09 avril 2018** afin d'examiner les comptes 2017.

Conformément au mandat confié, la fiduciaire a contrôlé la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte des investissements et liste des engagements hors bilan) pour l'exercice arrêté au 31.12.2017. Elle nous informe que les comptes de l'ACER seront révisés lors d'un examen détaillé lorsqu'ils seront centralisés à Rue.

Mafidu.com recommande aux membres du Conseil général d'approuver ces comptes 2017.

2.3. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Francis Brillard donne lecture du rapport de la Commission financière suite à son entrevue du 09 avril 2018 avec la fiduciaire. Elle s'est également réunie le 12 avril 2018 afin d'analyser les comptes et les informations en sa possession, ainsi que de procéder à la rédaction de ce présent rapport.

Après avoir obtenu toutes les informations requises, la Commission financière considère que les comptes respectent les principes de la comptabilité publique, tels que définis par la loi sur les Communes du Canton de Fribourg (LCo) et à son règlement d'exécution (RELCo) ainsi qu'à la loi.

Compte de fonctionnement

Concernant l'analyse des comptes 2017, il y a lieu de relever qu'au budget figure un excédent de charges de CHF 61'994.75, alors que les comptes présentent un excédent de revenu de CHF 6'930.27.

Compte des investissements

Celui-ci laisse apparaître un excédent de revenu de CHF 39'223.05. Cependant, et au risque de se répéter, elle regrette le retard consécutif à la réfection des routes communales.

Conclusion

La Commission financière a apprécié l'échange initié par le Conseil communal lors de la séance d'information du samedi 3 mars 2018. En prolongement de cette réunion, la Commission financière reste dans l'attente du plan financier.

La Commission financière remercie le Conseil communal, son Syndic ainsi que l'Administration communale dans son intégralité pour la collaboration et la bonne gestion des finances.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2017 et de délivrer décharge aux organes responsables. D'une manière globale, elle se félicite de l'excellente santé des finances communales.

M. Gérald Borcard remercie l'organe de révision et la Commission financière pour leur excellent travail. Aucune autre question n'étant soulevée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil général de voter.

2.4. APPROBATION DES COMPTES 2017

Les comptes de fonctionnement 2017 sont **approuvés** à l'unanimité.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les comptes d'investissements 2017 sont **approuvés** à l'unanimité.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. APPROBATION DU REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

M. le Président passe la parole à **M. Denis Orange**, Conseiller communal, qui profite de l'occasion pour remercier le groupe de travail pour son investissement dans ce dossier. Il rappelle les 3 buts de cette refonte :

- Mise à jour suite aux nouvelles directives cantonales
- Dépoussiérage
- Compatibilité avec la mise en place de compacteurs, notamment pour l'article n°19.

Des comparaisons ont été faites avec les communes voisines pour trouver la meilleure solution possible, notamment pour les couche-culotte.

Le règlement communal relatif à la gestion des déchets est **approuvé à la majorité des voix**.

Votants	26	abstention(s)	1	majorité	14	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. INVESTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2018

4.1. Présentation du budget des investissements supplémentaires

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements supplémentaires avec la convocation. Les différents investissements sont pris les uns après les autres. Chaque dépense sera votée séparément.

620.501.25 Etude complémentaire du parking souterrain : Bernard Savio explique avoir repris ce dossier au vol pour soulager un collègue. Cet examen préalable est le seul moyen pour savoir s'il existe une possibilité de réaliser un parking au centre de Rue. Il restait un solde de CHF 14'000.00 à la dernière demande de crédit ; il fallait donc une rallonge de CHF 10'000.00 pour obtenir des réponses. **M. Jean-Luc Bosson** relève qu'il y a déjà eu une étude à l'époque. Le projet avait été abandonné car il coûtait beaucoup trop cher (plus d'un million). **M. le Syndic** confirme ses dires ; à un moment donné, une variante a été abordée ; elle prévoyait un parking sous la place de la Chapellenie. On y accédait depuis la place de la Foire de manière souterraine. Ce projet a été abandonné après les premières études car la stabilité de cet emplacement n'était pas garantie (beaucoup de remblai et sol fragile). Les coûts auraient été trop conséquents. Par contre, ce qui n'a pas encore été chiffré et techniquement contrôlé, c'est un parking sous le Champ de Foire. Pour avoir des réponses de tous les services, il est recommandé de déposer un dossier à l'examen préalable. **M. Bernard Savio** relève encore qu'il faut encore répondre à quelques questions. Les 40 à 50 voitures qui sont parkées sur la voie publique vont-elles pouvoir le faire encore longtemps ? On ne peut pas sortir ces voitures de la ville...il faut donc trouver une solution ! Il y a aujourd'hui 25 places de parkées sur la place de la Foire. Avec le nouveau projet, il y aura 40 places souterraines et 40 places dessus. Evidemment, les places seront payantes. **M. Bernard Savio** précise qu'on ne prétend pas que l'on va réaliser ce parking car avant toute chose, il faut connaître sa faisabilité. Il rappelle également que lorsque le complexe scolaire sera construit, les bâtiments de Rue seront certainement transformés...et il faudra des places de parc pour les locataires. De plus, la commune a l'intention de déplacer le bureau communal dans le bâtiment du Trieur ; là également, il faudra répondre à une certaine demande en places de stationnement et libérer les places de parc de l'Hôtel de Ville. Ces critères ne doivent pas être négligés. Par ailleurs, il a eu une discussion avec le Service des biens culturels qui est favorable. Celui-ci a d'ailleurs écrit à la commune pour confirmer la discussion dans ses bureaux. **M. Bernard Savio** donne lecture de cette lettre. **M. Jean-Luc Bosson** relève qu'il y a beaucoup de voitures sans plaques qui sont parkées sur ces places de parc. Que fait-on ? **M. le Syndic** rappelle que la ville de Rue est ainsi faite et qu'effectivement, il manque des places de parc. Quant aux voitures sans plaque, on pratique la tolérance car la commune n'a pas de moyens légaux pour amender, d'autant plus en l'absence de règlement. **M. Sylvain Périsset** demande quelle est la différence entre une enquête et une étude ? **Mme Antoinette Piccand** explique que la demande préalable ne coûte rien ; par contre, il faut constituer un dossier...et c'est cette démarche qui doit être financée. **M. Bernard Savio** rajoute que 3 offres ont été demandées pour comparer les prix et choisir le meilleur bureau d'ingénieurs. Il précise que c'est le bureau LVPH à Fribourg qui a été retenu ; il a par ailleurs réalisé le projet à Gruyères. **M. Bernard Savio** donne le détail de ce devis. Il en coûterait CHF 4'000.00 de plus pour estimer les travaux de réalisation. **M. Sylvain Périsset** souligne que le Groupe Avenir Ville Campagne trouve dommage de dépenser autant, presque CHF 80'000.00, pour une étude qui s'enlise un peu. Quant à **Mme Nicole Barbey**, elle relève qu'il y a déjà plus de CHF 50'000.00 qui ont été alloués pour des études ; le Groupe Entente serait d'accord, au vu du montant déjà investi, d'accepter ce crédit supplémentaire pour être fixé une fois pour toute sur les possibilités qui existent. **M. Christophe Martin** souhaiterait savoir combien coûterait la réalisation de ce projet. **M. Bernard Savio** répond qu'il s'agit d'un montant de CHF 4'000.00. **M. le Syndic** apporte encore quelques explications par rapport à toutes ces remarques. Cette dernière étape permettra de réunir tous les préavis des différents services de l'Etat. Il est aussi possible que ce montant soit perdu mais la commune n'a pas d'autres moyens pour avancer. Il rajoute également que la réglementation qui sera alors mise en place permettra d'encaisser des taxes et les investissements seront financés par ces taxes. Dans le concept final, il sera tenu compte de ces éléments et le parking sauvage ne sera plus toléré. **M. Christophe Martin** estime qu'il vaudrait mieux augmenter directement la demande de crédit de CHF 4'000.00 et voter un crédit de CHF 14'000.00 afin d'avoir, à terme, un coût.

Cela évitera de revenir sur cet objet si les feux sont au vert. Le Conseil général votera donc sur une demande de crédit de CHF 14'000.00 au lieu de CHF 10'000.00. Cependant, le chiffrage sera calculé dans la foulée, **seulement si les services sont plutôt favorables**.

720.501.50 Aménagement d'infrastructures pour l'installation de compacteurs : Cet investissement concerne l'installation de socles, de l'éclairage et de l'électricité. **M. Michel Gobet** demande où seront installés ces compacteurs ? **M. Denis Orange** précise que celui de Promasens sera placé sur la place en gravier à l'extérieur de la déchetterie ; celui de sera placé à l'intérieur de la déchetterie, **avec une ouverture sur l'extérieur** pour pouvoir amener ses déchets en tout temps. **M. Jacques Perroud** demande pourquoi ce montant n'a pas été pris dans l'autre demande de crédit ? **M. Franco de Andrea** explique que la population avait voté pour **un** compacteur ; de plus, la variante « location » n'existait pas il y a quelques années. Rue est la première commune à qui la société propose cette option. Tout comme la rubrique précédente, ces travaux seront financés par nos disponibilités.

942.503.80 Transformation du bâtiment de Chapelle pour la création d'une nouvelle salle de classe : Franco de Andrea explique que le cercle scolaire a besoin d'une classe supplémentaire pour l'école enfantine, à la prochaine rentrée scolaire. L'idée est de profiter des surfaces dans le bâtiment de Chapelle, qui est en copropriété avec la commune de Rue. **M. Sylvain Périsset** a plusieurs questions par rapport à cet objet. Tout d'abord, est-ce que la variante « container » a été étudiée ? M. Franco de Andrea confirme que cette option a été évoquée mais les coûts sont largement supérieurs à l'investissement proposé. Dans les faits, un locataire quitte son appartement. Au début, il avait été discuté de transformer l'appartement en salle de classe ; toutefois, après une vision locale avec le Service des bâtiments de Fribourg, il s'est avéré que cette solution ne lui convenait pas. Par contre, en montant dans la salle du Conseil communal de Chapelle, le responsable a proposé d'aménager la classe à cet endroit, moyennant quelques travaux. Le Conseil communal de Chapelle a alors accepté de déplacer ses locaux dans l'appartement laissé vacant. **M. Sylvain Périsset** demande si la commune de Rue prend également en charge les frais pour l'aménagement des locaux du Conseil communal de Chapelle ? **M. Franco de Andrea** répond par l'affirmative, partant du fait que leurs représentants font l'effort de déménager, ce qui leur occasionne des frais pour le réaménagement de l'ancien appartement. Et faudra-t-il rajouter chaque année des salles de classe, s'enquiert **M. Sylvain Périsset** ? **Mme Magali Gianella** relève que pour les 2 prochaines années, il y aura une baisse des élèves en classes primaires ce qui compensera l'augmentation en 1H-2H. Bien évidemment, s'il y a une arrivée massive d'enfants dès la 3H, il y a le risque d'être coincé au niveau des salles de classe. **M. Gérald Borcard** relève que M. François Bosson a expliqué que cette transformation était un bon placement vu qu'une salle de classe rapporte environ CHF 7'500.00 par année ! Il faut néanmoins compter sur un loyer de moins, répond **M. Franco de Andrea** !

942.503.90 Réaménagement des locaux de l'AES « Les Glânetons » : Cette dépense permettra de répondre aux exigences du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) en matière d'Accueil extrascolaire. C'est pour aménager les anciens locaux du Contrôle des habitants, de la salle des sociétés et de l'ASGS. Ces aménagements sommaires permettront de faire le tampon en attendant une éventuelle nouvelle école. Le mur en briques sera démoli, le four sera changé (régénération des aliments) et la cuisine sera également aménagée. Il y a aussi des fenêtres dans les parois existantes qui sont prévues pour permettre de voir ce qui se passe dans les 3 locaux. **M. Sylvain Périsset** demande si les autres communes (Auboranges, Chapelle et Ecublens) participent à ces frais ? **Mme Magali Gianella** répond qu'actuellement, seule la commune de Rue participe au financement de ces travaux car les locaux lui appartiennent. Ces dernières participent au niveau du prix de l'accueil. Néanmoins ces investissements ne vont pas impacter de manière exponentielle les coûts actuels.

4.1.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard, respectivement la Commission financière, a décidé de laisser libre chaque groupe de voter ces investissements supplémentaires. **M. le Président** propose de passer au vote de chaque investissement.

4.1.2. Examen et vote de chaque investissement

Rubrique	Objet	Montant
620.501.25	Etude complémentaire d'un parking souterrain à Rue.	CHF 14'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix.**

Votants	26	abstention(s)	3	majorité	14	OUI	20	NON	3
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
720.501.50	Aménagement d'infrastructures pour l'installation de compacteurs.	CHF 40'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
942.503.80	Transformation du bâtiment de Chapelle pour la création d'une nouvelle salle de classe.	CHF 25'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
942.503.90	Réaménagement des locaux de l'AES « Les Glânetons ».	CHF 58'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

5. Adhésion et approbation des statuts de l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF)

Mme Antoinette Piccand explique que chaque membre a reçu toute la documentation relative à ce dossier. Néanmoins, elle donne quelques explications supplémentaires. En effet, jusqu'à ce jour, c'est l'HFR qui gérait les ambulances du sud fribourgeois. Il a décidé de se séparer de cette mission puisqu'il ne faisait plus aucun autre service d'ambulance. Dès lors, pour répondre à la loi sur la santé, les communes devaient constituer une association pour perpétuer la mission des ambulances du sud du canton. Comme 53 communes en font partie, il a été décidé lors de l'assemblée constitutive, que chaque district serait représenté par son Réseau Santé, et son directeur, ainsi qu'un conseiller communal. Les statuts sont identiques à ceux d'autres associations de communes. Cela ne changera rien du tout au fonctionnement des ambulances. D'ailleurs, expérience faite, la facturation est beaucoup plus rapide qu'avant. **M. Christophe Martin** relève que la limite d'endettement est fixée à 50 millions et cela lui fait peur. **M. Jacques Perroud** le rejoint dans sa remarque. **Mme Antoinette Piccand** lui répond que c'est dans toutes les associations de communes que de tels montants sont prévus, ceci pour éviter des votations pour accorder un crédit d'investissement. **M. Christophe Martin** souligne tout de même qu'il est noté dans les statuts « qu'une dépense de plus de 30 millions sera soumise à référendum ». Il trouve cette limite très élevée pour une telle association. **M. le Syndic** précise qu'il arrive que certains anciens statuts ne répondent plus aux besoins et dites associations doivent dès lors les modifier pour répondre aux nouvelles normes. Une limite d'endettement de 50 millions donne le vertige mais il faut quand même relever que l'article 28 al.2 permet une votation et un référendum dès 5 millions.

L'adhésion de la commune de Rue à cette nouvelle Association et ses statuts sont **acceptés à la majorité des voix.**

Votants	26	abstention(s)	1	majorité	14	OUI	24	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. RAPPORT DE GESTION 2017

Le rapport de gestion du Conseil communal a été transmis en même temps que la convocation et ne fait l'objet d'aucune remarque.

7. RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

Commission d'aménagement

M. Alain Chollet, Président de la Commission d'aménagement, relève que dite Commission ne s'est pas réunie en 2017. Les 5 membres ont reçu un mail de la commune leur disant qu'une rencontre serait prévue en septembre mais ils attendent toujours des dates. Ainsi, **M. Alain Chollet** exprime quelques remarques sous forme de questions :

- Pourquoi le PAL n'a pas été mis à l'enquête en 2017 ?
- Pourquoi la Commission d'aménagement ne valide-t-elle pas les choix stratégiques de la commune ?
- Quelle est la stratégie du Conseil communal ?
- La commune de Rue est-elle impactée par la mise en consultation du plan directeur cantonal ?

En conclusion, les membres de la Commission d'aménagement désirent plus de communication avec l'exécutif.

Mme Antoinette Piccand répond que le dossier pour la mise à l'enquête du PAL est enfin prêt. Il n'y a pas eu de choix stratégiques mais uniquement des adaptations suite à la « nouvelle » LATeC (2010). A ce niveau, la Commission d'aménagement ne pourra pas prendre position.

M. Joseph Aeby apporte quelques compléments et explique qu'au niveau de l'aménagement du territoire et des constructions, la seule démarche en cours est une adaptation du PAL. A ce jour, l'essentiel est que la commune a besoin de terrain pour construire une école dans cette région. Il faut modifier certaines zones pour nous permettre d'obtenir les surfaces nécessaires pour mener à bien ce projet. C'est une démarche très compliquée. Ainsi en 2017, la commune n'a fait que des échanges, des prolongations de délais, des compléments techniques et une vision locale pour arriver à mettre en place les pièces du puzzle. Ce document de travail nous ; il est arrivé entre nos mains il y a seulement 2 semaines. En matière d'aménagement du territoire, les compétences sont désormais déplacées car elles seront réglées au niveau du district. Le plan directeur est défavorable à la commune de Rue car il considère qu'elle n'a pas à se développer. Nous allons rester dans le même contexte pour les 15 à 20 prochaines années. Le développement se concentrera à Romont et Ursy. Il n'y a donc plus de place pour la stratégie communale au niveau de l'aménagement du territoire, sous-entendu « Circulez...y'a rien à voir » !

Commission de naturalisation

Mme Nadine Fontaine a eu du travail et s'est réunie une fois pour statuer sur la demande d'une mère et de son enfant. Elle a donné un préavis favorable par rapport à ce dossier, tout comme le Conseil communal.

Commission de l'énergie

M. Franco de Andrea relève que cette Commission ne s'est pas vue en 2017 mais ils se sont rencontrés en début d'année 2018. Elle a pour « mission » d'étudier les systèmes de chauffage dans les différents bâtiments communaux, histoire de voir où il est possible de faire des économies. Il doit personnellement rentrer les données des relevés des compteurs de chaque bâtiment dans un logiciel et le fait qu'il n'ait encore pas eu le temps de le faire, bloque sensiblement l'avancement du dossier. La balle est dans son camp ; une fois que ce travail sera réalisé, la Commission d'aménagement aura un outil de travail.

M. Gérald Borcard demande si un membre de la Commission de la Traversée de Rue souhaite s'exprimer. **M. Raphaël Haering** relève qu'aucune séance n'a eu lieu. **M. le Président** souhaite tout de même rebondir avec ce sujet. Ne pourrait-on pas limiter le poids des camions qui traversent Rue ? **M. Raphaël Haering** explique que la question a été posée à M. Guy Biland (SPC) ; ce dernier a répondu que toutes les communes veulent limiter les camions. Mais ces camions doivent bien circuler à quelque part, sans oublier que la rue du Casino est une route cantonale. On ne peut donc pas interdire leur circulation en limitant le poids. Par contre, avec des mesures Valtraloc, la vitesse sera plus contraignante. **M. Jacques Perroud** relève que l'autre jour un camion bloquait la circulation car il patinait sur les pavés. Ne pourrait-on pas mettre en avant la question de la sécurité vis-à-vis de la proximité de l'école pour faire bouger le canton et supprimer les camions ? **M. Raphaël Haering** a pris note de la question.

8. ELECTION DU / DE LA PRÉSIDENT/E

Est seul candidat : Stephan Cottet (Groupe Terroir et Progrès).

Aucun autre candidat ne s'étant annoncé auprès de M. Gérald Borcard, **M. Stephan Cottet** est élu par acclamation au poste de Président du Conseil général pour les douze prochains mois. **M. Gérald Borcard** lui souhaite une année pleine de satisfactions dans cette fonction et lui passe la parole. **M. Stephan Cottet** remercie ses collègues du Conseil général pour ce vote et se réjouit d'accomplir sa mission. Il remercie également le Conseil communal pour tout le travail accompli tout au long de l'année. Il profite de son temps de parole pour connaître la raison pour laquelle M. Bernard Savio a repris le dossier du parking. **M. Bernard Savio** relève qu'il a pris le relai de ce projet pour décharger son collègue.

9. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT/E

M. Gérald Borcard relève que, selon le tournus instauré, c'est au tour du Groupe Ville Campagne de repourvoir ce poste.

Est seul candidat : **Patrick Périsset** (Groupe Ville Campagne).

M. le Président demande s'il y a des remarques par rapport à cette nomination. Tel n'étant pas le cas, **M. Patrick Périsset** est élu à ce poste par acclamation.

10. DIVERS

M. Raphaël Haering relève que la Commission de la Traversée de Rue n'a pas été convoquée en 2017 et ne le sera certainement pas en 2018. Néanmoins, pour redéfinir les axes routiers et la direction à prendre pour les investissements sur les routes, il estime qu'une commission est nécessaire. Active-t-il cette commission ou faut-il en créer une nouvelle ? La Commission de la Traversée de Rue accepte de se pencher sur ce projet.

M. Stephan Cottet relève que la remarque relative à la sécurité aux abords de l'école liée au trafic des camions avait d'ores et déjà été soulevée. Il faut impérativement que le Conseil communal donne une réponse lors de la prochaine séance. Ensuite, il propose de supprimer le feu d'artifice au 1^{er} août et de faire un geste aux citoyens en offrant une assiette.

Et dernier point, il suggère d'organiser une sortie automnale avec les membres du Conseil général et du Conseil communal ; l'idée serait de faire une marche aux Chutes de la Broye et de traverser la commune, avec au final, un apéritif dînatoire.

M. Michel Gobet revient sur la formulation de M. le Syndic « Circulez...y'a rien à voir » et propose de visionner une trentaine de photos signalant des problèmes sur la commune. Il apporte quelques commentaires et remarques. Après le visionnage des premières photos, **M. Raphaël Haering** profite de faire le lien avec le projet Valtraloc dont le concept à Promasens se situe à l'endroit où les premières photos ont été prises. Il présente sur l'écran un plan du projet en question. Ce dossier avance et la réfection de la route de Blessens est donc prévue. **M. Denis Orange** enchaine étant donné que Valtraloc est dans son dicastère. L'idée est de construire un trottoir franchissable qui permettra aux voitures de se croiser sur ce tronçon. Ce projet se réalisera par étape, avec des petits îlots. Au début, il sera procédé à un contrôle des canalisations. En fonction des résultats, les canalisations seront refaites avec de réaliser le trottoir. Il est prévu de mettre cette route en zone 30 km/h. Quant à la route cantonale, elle est touchée par Valtraloc mais pas par la zone 30 km/h. **M. Christophe Martin**, puis **Mme Nicole Barbey**, demandent s'il est également prévu des mesures Valtraloc à l'Impasse de Champ Dona ? Selon leurs dires, la vitesse de 50 km/h n'est pas respectée. **M. Raphaël Haering** répond qu'il n'est rien prévu dans ce secteur et rappelle que le radar préventif est déjà installé, selon un tournus, sur la route cantonale. Il demandera aux employés communaux de le mettre en place quelques temps pour voir quelles sont vraiment les vitesses réelles de circulation dans ce quartier.

M. Denis Orange explique également qu'il travaille avec M. Bernard Savio sur le projet des Chavanettes. Ils sont en discussion avec des propriétaires pour trouver la meilleure solution ; c'est pour cette raison qu'il ne peut en dire plus ce soir !

De plus, il profite de son temps de parole pour informer les membres du Conseil général qu'il s'absentera plusieurs mois pour des raisons professionnelles à Paris (fin août 2018-juin 2019). M. le Préfet a validé son absence et son dicastère sera géré par M. Franco de Andrea. Il travaillera aussi à distance pour la commune et reviendra en Suisse chaque mois et durant les vacances.

Mme Nicole Barbey relève que le Groupe Entente a été surpris que la population n'ait pas été avertie de l'action Coup de balai. Quels sont les moyens pour faire de la publicité, demande-t-elle ? **M. Bernard Savio** explique que le SEn devait fournir des affiches et l'employée responsable a été malade ; le suivi n'a pas été assuré par leur service et la commune n'a jamais reçu ces affiches. L'information figurait toutefois sur le site internet. Quant au délai d'annulation, M. Bernard Savio souligne que le lundi soir, il y avait que 3 inscriptions. **Mme Yanessandre de Andrea** lance l'idée de mettre la commune sur les réseaux sociaux. **M. Franco de Andrea** trouve l'idée intéressante mais il faut voir comment les utiliser et lesquels. Par ailleurs, **M. Bernard Savio** relève que tous les membres du Conseil général ont reçu l'invitation à ce Coup de balai. Il précise qu'une opération Coup de balai a eu lieu le vendredi avec les écoles. Plus de 100 élèves y ont participé et le Conseil communal a reçu un écho très favorable de cette journée !

M. Sylvain Périsset tient à relever que le rapprochement entre les 2 Intersociétés est terminé, enfin presque. La semaine prochaine aura lieu l'Assemblée annuelle et la nouvelle Intersociété s'appellera « Rue-Promasens-Chapelle ». Elle comptera 26 sociétés. Il profite de son temps de parole pour remercier M. Stephan Cottet de reprendre la présidence pour la 2^{ème} fois, ce qui est une première depuis l'introduction d'un Conseil général à Rue.

M. Francis Braillard aimerait terminer sur une note positive. Le ski-club de Rue a fini sur le podium sur la petite patrouille.

Mme Nicole Barbey revient sur la vente de la forêt du Marais de Naudry et demande quand est-ce que le Conseil communal reparlera de l'affectation de l'argent. **M. Joseph Aeby** explique qu'une partie du capital est réservé pour l'inauguration du site. Le Service des forêts a donné quelques informations sur la planification et le déroulement des travaux. Le Conseil communal présentera, soit en septembre, soit en décembre, les dépenses ou montants réservés à la forêt. Comme il a le micro, **M. le Syndic** profite de passer à l'écran 2 photos, en référence à l'intervention de M. Michel Gobet. La 1^{ère} photo démontre une vieille défense-incendie de la ville de Turin (897'000 habitants), qui fait partie du réseau officiel de la ville ; nous sommes donc plutôt en-dessus de la moyenne, dit-il avec humour ! La 2^{ème} photo, prise dans une commune valaisanne qui a le label cité de l'énergie, présente un site où les poubelles débordent. Là aussi, de telles situations ne se présentent plus dans la commune depuis plus de 40 ans ! **M. Joseph Aeby** relève qu'il y a toujours la possibilité de faire mieux et de s'améliorer. Toutefois, la commune fait le maximum mais la critique est aisée et dans certains cas, l'expression « Circulez, y'a rien à voir » a tout son sens !

M. Gérald Borcard demande encore la date de la prochaine séance. Celle-ci est donc indiquée au fond du procès-verbal, ainsi que celle du budget. Il adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes ici présentes, et rappelle que cette séance se poursuit avec le verre de l'amitié.

Pour conclure, **M. Joseph Aeby** adresse ses remerciements aux membres du Conseil général pour leur engagement et leur dynamisme dans l'accomplissement de leur tâche au législatif de la commune. Nous avons la chance de figurer dans le tableau des communes qui ont une bonne santé financière et notre souci est d'utiliser ces deniers publics avec le plus grand sens des responsabilités. Avant de clôturer la séance, il explique avoir reçu le plan financier ce lundi. Le Conseil général le recevra demain par mail. En ce qui concerne les installations de cette salle, elles seront changées prochainement. Le comité de la salle a adjugé les travaux pour le remplacement du système de sonorisation et l'installation d'un écran géant, avec un beamer. Ce matériel sera financé par le budget 2018 et une contribution de la Société développement. Il souhaite une excellente fin de soirée à chaque personne présente ce soir et un bon retour chez soi.



La séance est levée à 22h30.

Prochaines séances du Conseil général :

Baisse de la fiscalité : 27 septembre 2018

Budget 2019 : 13 décembre 2018

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Gérald Borcard

Cynthia Buache Mesot